

Communication internationale et souveraineté nationale

Le problème des « ingérences » dans le nouvel ordre mondial

Missé Missé

Docteur en sciences de l'information et de la communication de l'université Stendhal-Grenoble 3, Missé Missé est enseignant-chercheur à l'université de Douala-Cameroun. Son champ de recherche principal est l'insertion sociale des NTIC dans les pays du Sud. Actuellement Directeur exécutif de l'association camerounaise pour le bien-être familial, il s'intéresse à un nouveau champ : la communication pour la santé.

Plan

Introduction
Communication internationale
La souveraineté nationale
L'ordre mondial
Interface communication, ordre mondial et souveraineté nationale
Conclusion
Références bibliographiques

INTRODUCTION

Le concept de communication internationale est admis par la plupart des gouvernements des nations et des pays d'Asie, d'Amérique du Sud et d'Afrique, depuis leur admission à l'Onu et surtout à l'Unesco. Des conférences intergouvernementales sur les politiques régionales de la communication ont eu lieu dans ces continents.

À l'origine de l'engouement et de la préoccupation des pays concernés, la prise de conscience au début des années 1970 de l'existence de disparités croissantes dans la répartition des moyens de diffusion, et les inégalités grandissantes dans la circulation de l'information.

La visibilité internationale de cette question transparaît dans le monde de la recherche à cette même époque. Mais le « Programme d'action pour la coopération économique » adopté au 4ème Sommet des pays non alignés à Alger en août 1973 introduit cette question dans le champ de la politique et de la diplomatie.

La communication internationale devient dès ce moment une question sociétale (politique économique, sociale, culturelle). Elle fait l'objet d'études nombreuses, dont celles de Thomas L. Mac Phail (1989) ; Kaarle Nordenstreng et Wolfgang Kleinwachter (1989) ; Unesco (1986) ; Mattelart (1976) ; K.W. Leeson (1981) ; Peter Yople *et al.* (1989) ; Everett M. Rogers (1989) ; etc.

Certains travaux mettent en exergue la capacité de l'information et de la communication internationales à accompagner, sinon à promouvoir le développement (Rogers, 1989). D'autres en relèvent le caractère ambigu (1), expliquant que la communication internationale peut devenir soit un instrument de stabilisation de la sécurité

.....

1. Kaarle Nordenstreng *et alii*, « The new international information and communication order », in *Handbook of International and Intercultural Communication*, Sage Publications, 1989, p. 87-112.

internationale, soit au contraire un outil de renforcement des conflits ou de domination et d'exploitation d'autres nations.

Elle occupe de nombreux forums internationaux. Mais c'est à l'Unesco qu'à l'occasion du débat sur le Nouvel ordre mondial de l'information et de la communication (Nomic) et plus tard au Gatt qu'il apparaît que l'autodétermination dans le champ de l'information et de la communication est imbriquée avec l'autodétermination dans les domaines politique, social, économique et culturel, et que la souveraineté nationale, l'identité culturelle, l'économie nationale et même la sécurité nationale des pays dits en développement sont menacés par la communication internationale.

Le présent article analyse certaines des conséquences des développements actuels de la communication internationale sur la souveraineté nationale des États, dans le cadre du Nouvel ordre mondial, à l'ère des « autoroutes de la communication », le projet économique du Président américain Bill Clinton.

COMMUNICATION INTERNATIONALE

Pour Michaël H. Prosser (1973, p. 17) citant Gerhard Maletzke, « *International communication takes place on the level of countries or nations, which is to say across frontiers* ».

Les frontières ici sont donc soit géographiques et politiques (entre pays), soit culturelles (entre nations). La communication transfrontière, selon cet auteur, peut ainsi avoir lieu à l'intérieur de la même culture, mais aussi entre deux pays ou plus. Nous pouvons citer le cas du peuple (de la nation ou de la culture) Gbaya, réparti entre la République Centrafricaine et le Cameroun. Dans cette perspective, le concept de « communication internationale » est d'avantage utilisé au niveau politique, qui fixe l'une ou l'autre frontière, tandis que sur le plan sociologique ou anthropologique, on parlera de communication interculturelle (échange de sens entre cultures).

Sur le plan des pratiques, l'histoire contemporaine de la communication internationale commence avec les outils comme le télégraphe, le téléphone et les services postaux. Elle est à la fin des années 1990 symbolisée par les « autoroutes de l'information », Internet et CNN. À partir de l'idée que le monde contemporain est plongé dans une mentalité de « ligne Maginot » l'action de la communication internationale vise à défoncer cette ligne en allant « au delà des frontières politiques géographiques et culturelles existantes, et du maintien du *statu quo* » (Prosser 1973, p. 104).

Cette action se fait à partir de la diffusion internationale, qui porte sur des espaces et/ou territoires soustraits, au moins en partie, à la souveraineté des États qui reçoivent les signaux. Elle est appréhendée comme une solution au développement de la communication et de la libre circulation de l'information et de la communication. Les objectifs sont de produire de l'information à diffuser pour le grand public dans les pays d'émission et partout ailleurs dans le monde. Ils sont définis par les chartes nationales ainsi que des devoirs et des obligations.

Ainsi, le BBC World Service, comme CFI, RFI, Deutsche Welle, VOA, CNN... est responsable de tous les processus de diffusion des programmes, de la conception à la transmission. Elle est un moyen de divertissement mais aussi source d'information et d'épanouissement à la disposition de tous et à travers le monde entier.

Les médias « internationaux » ont cependant un statut légal et réglementaire de droit national. Les moyens de la communication internationale sont nombreux :

- financiers : provenant des trois marchés des médias : les consommateurs, les annonceurs, et les investisseurs ;

- techniques et technologiques : TV, presse, radio (VOA, RFI, Deutsche Welle, BBC, Radio Canada Internationale...) diffusent dans de nombreux pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du Sud. Cette action est complétée par des médias comme le cinéma, la publicité, les livres, les dessins animés, le World Wide Web sur Internet, mais aussi le vidéodisque, les logiciels, les bandes dessinées, les bibliothèques, puis les NTIC et les banques de données ;
- institutionnels : un service étranger existe dans les grands médias et réseaux appuyé par les services d'action culturelle de l'État d'origine du média ;
- politiques : ces médias internationaux, quel que soit leur statut, bénéficient de la protection diplomatique de leur pays d'origine dont ils portent le nom (à l'exception de cas comme CNN ou TV5).

La communication internationale utilise pour se réaliser des techniques de communication diverses, y compris les techniques de persuasion, de dissuasion ou de propagande, voire la déstabilisation (Mattelart 1976 ; 1979), ou la guerre (cas de la guerre du Golfe).

L'étude de la communication internationale (comme de la communication interculturelle) ne peut faire l'économie d'une réflexion sur la culture et ses rapports avec la communication et vice versa. Gerhard Maletzke révèle l'influence comme une prédisposition dominante dans la communication internationale. Sous la forme de « marchandises culturelles » ou sous celle de la « culture de flot », la communication internationale consiste à « *the creation of images, attitudes, prejudices and stereotypes, which develop within a given culture in reference to another* » (cité in Prosser 1973, p. 17).

En réalité, il est difficile de nier que la communication internationale tend à faire de la culture anthropologique occidentale une culture unique.

LA SOUVERAINÉTÉ NATIONALE

En droit constitutionnel, la notion de souveraineté peut se définir de manière négative comme « absence de toute dépendance extérieure et de tout empêchement intérieur ». De façon positive, elle symbolise le « caractère suprême de la puissance étatique » c'est-à-dire les pouvoirs effectifs compris dans la puissance de l'État. La souveraineté est donc à la fois indépendance dans l'ordre juridique international et pouvoir exclusif et sans limites autres que celles que l'État de droit se fixe à lui-même dans l'ordre interne.

L'exclusivité de la compétence sur le territoire national se manifeste dans la mise en œuvre des prérogatives exorbitantes du droit commun, reconnues à la puissance publique c'est la souveraineté interne de l'État. En droit international, la souveraineté est la marque de l'indépendance totale de l'État national et la plénitude de ses compétences internationales vis-à-vis des puissances étrangères. C'est la souveraineté externe ou internationale de l'État. Dans les deux cas, elle est pour Laferrière « un pouvoir de droit originaire et suprême », c'est-à-dire non dérivé et non résiduel, reconnu à l'État.

La question qu'on se pose souvent est de savoir si la souveraineté ainsi définie s'accommode à toute idée d'un ordre supérieur à l'ordre étatique, par exemple le (nouvel) « ordre mondial ».

L'ORDRE MONDIAL

D'après Colin Cherry (cité in Prosser 1973, p. 583), le congrès de Vienne de 1914-1915 sur la liberté de la navigation fluviale en Europe marque le début de la formation d'un ordre mondial. D'autres repères historiques sont la constitution de la Ligue des Nations

en 1920 et celle de l'Onu en 1945. En 1970, cet auteur dénombre près de 2500 organismes internationaux et organisations non gouvernementales dont à peu près 25 font partie du système des Nations Unies. Signe des temps, la première de ces agences spécialisées de l'Onu est l'UIT, Union Internationale des Télécommunications.

À travers le concept « d'ordre mondial », il ne s'agit point d'un gouvernement mondial, mais plutôt d'un pouvoir dispersé, incluant l'identification et la séparation d'un nombre, en évolution, de questions de relations internationales qui sont partagées par les nations ou des groupes de pays différents.

L'ordre international en principe n'est donc pas un ordre « totalitaire » et c'est sur l'idée de partage, d'échange et de parité qui le fonde que les organisations internationales ont été constituées.

Questions de recherche et hypothèses

Il est difficile d'étudier la mondialisation de la communication sans prendre en compte les enjeux socio-économiques, politiques et culturels de la production et des utilisations de la communication internationale.

L'Afrique est l'un des champs d'application du (nouvel) ordre mondial et de la diffusion internationale. Ici, comme probablement en Asie et en Amérique du Sud, le défi communicationnel pose un certain nombre de problèmes, dont la finalité apparente est la qualité et la liberté.

La pertinence de la question de la finalité de la communication internationale a été par exemple posée par Jean Cazeneuve (1974, p. 119), lorsqu'il écrit que « l'efficacité des techniques propres à diffuser des messages (...) ne peut se définir que par rapport à des finalités ».

Le problème de celui qui décide des finalités est sous-jacent à cette citation. En effet, ces outils sont conçus dans un contexte spécifique et selon des logiques sociales précises qui leur permettent difficilement de prendre en charge les médiations sociales dans des réalités sociales non occidentales qui n'ont pas évolué parallèlement au contexte occidental (2). En d'autres termes, si comme le relèvent Lussato et Messadie (1986), citant M. Donough, « l'information (contenu de la communication) naît de la rencontre d'un problème et d'un ensemble de données », il est difficile de nier l'inscription sociale de ces problèmes et données.

Un autre thème lié au problème des finalités des outils et dispositifs de la communication sociale est celui de leur nature intrinsèque. À partir de leur taxinomie consacrée, peut-on dire que les médias dits de masse et les (nouveaux) médias sont des universaux ?

Si parmi les « universaux » on peut citer la communication elle-même, et le sens qui transcende le temps et la culture (Prosser 1975, p. 2), on peut difficilement en dire autant des outils et dispositifs (canaux, réseaux de communication), des dynamiques structurantes et des logiques sociales à l'œuvre. Ainsi que nous l'avons relevé dans un article récent (3), nous pensons en effet que la recherche en communication est loin d'avoir établi une taxinomie complète des moyens de diffusion collective dans le monde.

.....

2. On peut lire avec profit les recherches que notre collègue Tristan Mattelart a consacrées à cette question, et portant sur l'Europe de l'Est (*De la guerre froide à l'entertainment : le rideau de fer à l'épreuve des radios et des télévisions sans frontières*, thèse de doctorat en sciences de la communication, université Stendhal-Grenoble 3, 1994).

3. Missé Missé, « Les apories de l'universalité du concept de médias de masse », in *Mutibe*, revue de la faculté des Lettres et sciences humaines, université de Douala, Cameroun, vol. 1, janvier-juin 1995, p. 50-72.

Les questions de la nature et de la finalité entraînent celle de la qualité. Au delà de l'utilité technique ou économique apparente de ces médias, l'interrogation sur leurs contenus, leurs usages et les problèmes posés restent sans réponse satisfaisante en Afrique et probablement hors de l'Occident en général, lorsqu'on considère la question sous l'angle de la communication internationale. Le statut de l'évaluateur des contenus de la communication, comme celui du prescripteur des finalités, reste un sujet de controverses.

Si nous admettons que la qualité des programmes et des marchandises culturelles devrait primer sur toute considération, alors on peut penser que les firmes télématiques, les ingénieurs d'Internet, les États, les organisations internationales, les entreprises... auraient tort de faire l'économie d'une réflexion sur les messages et sur leurs utilisations dans les réseaux ; il est peu sérieux d'assimiler pareille préoccupation à une atteinte à la libre circulation de l'information et de la communication et à une menace contre la liberté sacrée de choix des citoyens.

Nous pensons qu'il est difficile et scientifiquement osé d'admettre que tous les contenus sont bons pour tout le monde dans toutes les sociétés, dès qu'ils sont diffusés par les grands réseaux. Aussi, même en Occident on dénonce sous le vocable « *garbage* » la qualité dégradante des programmes, « la drague par Minitel (...), la robotisation monstrueuse du monde médiatisé et spécialisé (...), favorisées par l'expansion intempérante et (sans discernement) de l'informatique » associée à l'audiovisuel et aux télécommunications (Lussato et Messadie 1986). Les récriminations faites en Occident, dont l'Afrique est loin d'être exempte, autorisent à dire que le problème du rapport entre les utilisations pratiques des possibilités des médias dits de masse et des NTIC d'une part, et leur réception d'autre part, peut difficilement être évacué.

Le problème des pratiques, intimement lié à celui de la réception des médias de masse et des NTIC dans des formations sociales différentes aux plans historique et sociologique, soulève un certain nombre de questions essentielles. Parmi ces problèmes, nous pouvons relever :

- la nature de ces outils et dispositifs de gestion du social. S'agit-il d'universaux ?
- le mode d'organisation, d'appropriation et de contrôle des médias internationaux. Qui sont les propriétaires/producteurs ? Quelles sont leurs logiques d'action ?
- les « effets » sur la souveraineté nationale (Sommes-nous à l'ère de la souveraineté limitée ?) La communication internationale se fonde-t-elle sur une logique d'ingérence ?
- quel est l'impact formel et socio-culturel de cette forme de diffusion sur des modes de communication (ou de gestion du social) spécifiques ?

La présente contribution propose des tentatives de réponse à partir d'une revue d'études théoriques et de l'observation de pratiques de communication internationale actuelles, à travers leurs manifestations sur le plan interne aux États. Il apparaît que la communication internationale entretient une illusion du lien universel au service de l'impérialisme occidental.

L'examen de la conformité de ces « façons de faire » aux concepts de communication et de (nouvel) Ordre International, tels que nous les avons définis ci-dessus a intégré une réflexion sur les logiques sociales à l'œuvre, et sur les enjeux socio-politiques et géostratégiques de la communication internationale.

INTERFACE COMMUNICATION, ORDRE MONDIAL ET SOUVERAINETÉ NATIONALE

La diffusion internationale devrait tenir compte de l'univers du récepteur, de ses attentes. En d'autres termes, l'univers des systèmes de diffusion planétaire avec lequel ce public est mis en contact ne doit pas lui être totalement étranger (Cazeneuve 1974, p. 108). La communication internationale devrait chercher à harmoniser tous les types de cultures qui devraient se compléter. La question de savoir s'il existe un public international reste entière.

Mais dans la vie quotidienne, l'observation des pratiques des énonciateurs et méta-énonciateurs dans la communication internationale met en évidence une logique différente, opposée aux aspirations des nations et des peuples. Le monopole sur les contenus détenus par les grands réseaux aboutit, selon Manuel Castells, à un rétrécissement des codes identitaires locaux et de la souveraineté nationale. Il est important de donner une illustration concrète des forces hégémoniques qui gouvernent le monde. Dans le contexte idéologique de l'ordre mondial inauguré par l'ancien président américain Georges Bush à la fin des années 1980, l'action de la communication internationale se situe à deux niveaux au moins : d'une part elle vise à influencer les gouvernants ; d'autre part, elle cherche à agir directement sur l'ensemble des populations de tel ou tel pays par le biais de la propagande, de la guerre psychologique, de l'information, de la désinformation, de l'endoctrinement politique ou de techniques de persuasion de masse.

À l'un et l'autre étage, elle est placée dans une perspective de « conquête » des marchés internationaux de biens matériels et symboliques, qui suppose au préalable une pénétration culturelle. C'est dans ce sens qu'il conviendrait d'analyser la diffusion des journaux (gratuite ou payante), de vidéogrammes et de phonogrammes, de films, de livres, de logiciels, etc., mais aussi la télédiffusion par des satellites sans stations relais terrestres, les télex, télécopies et autres agences de presse. Cette finalité est implicite, ou déclarée, selon les cas.

L'utilisation de ces diverses techniques de communication, marchandises culturelles et « culture de flot » a pour cibles différents secteurs de la vie nationale, pour y semer la confusion et encourager la révolte et le sabotage (cas du Chili de Salvador Allende, de l'Irak de Saddam Hussein), assurer la pénétration des produits industriels (publicité internationale), faire paraître le diffuseur comme le sauveteur (télé-débarquement de fusiliers marins américains en Somalie). Il s'agit là d'atteintes à la souveraineté nationale et d'ingérences dans les « affaires intérieures » des États. Loin de nous toute idée de coup de force symbolique défendant une quelconque souveraineté nationale pure de toute influence face à un système transnational diffus, complexe et interactif.

Les rapports entre communication internationale et souveraineté nationale peuvent être analysés soit dans la perspective de l'organisation et de l'intégration politique, culturelle et régionale des États par la communication soit dans celle d'assurer la plus grande liberté et la dignité des peuples de la planète.

L'une et l'autre dimension s'inscrivent, dans la logique affirmative qui domine le (nouvel) ordre mondial, contre les principes originels de la communication et de la société internationale. La politique de la communication internationale est, comme le relevait Hans Morganthau à propos de la politique, un concept d'intérêt défini en termes de puissance. La logique du (nouvel) ordre mondial appuyé par l'information et la communication semble s'inscrire dans le principe qu'il existerait une propagande juste qui, en vertu de certains droits fondamentaux, devrait prévaloir sur le droit international commun, la charte de l'Onu et la jurisprudence de Nuremberg.

Cette utilisation de la communication dans l'ordre mondial a favorisé, ou est favorisée par l'émergence d'une théorie de « l'ingérence » légitime, véritable « droit international de la propagande » dans les relations internationales depuis la fin des années 80, sous la houlette de Georges Bush. Cette nouvelle pratique internationale viserait ainsi à « modeler » le milieu extérieur au territoire d'émission à travers une politique extérieure nationale globale des pays diffuseurs, ayant des volets diplomatique, économique, militaire, parfois parés du vocable « coopération ». C'est à partir de ces différents champs que s'élaborent les contenus de la communication prétendument internationale.

Comme le révèle Lawrence I. Radway (1969, p. 300) à propos de la politique internationale d'un État en général, « le but (de la communication internationale est) de modifier le milieu international en vue de le faire se rapprocher le plus possible d'une image conforme aux vœux des milieux de diffusion », gouvernements, organisations privées et associations.

Cet objectif engendre des stratégies de communication soutenues qui visent à modifier le comportement ou les attitudes des États tiers. Colin Cherry (1973, p. 581) observe ainsi que « *advanced countries (...) rely increasingly upon international communication to maintain their various institutions* ».

Au niveau de la communication comme mode de gestion du social, Colin Cherry insiste sur la valeur d'usage. Les pratiques de la communication internationale peuvent favoriser la centralisation, ou au contraire faciliter la décentralisation. Cette approche organisationnelle et institutionnelle comporte, selon Cherry, des risques de centralisation au niveau mondial. Nous pensons que le gouvernement mondial, dont l'idée est rejetée depuis la création de l'Onu en 1945, serait en cours d'institution *de facto* via les réseaux télématiques, informatiques et audiovisuels interconnectés dans le cadre des fameuses « autoroutes de l'information ».

Ce mode d'organisation de l'ordre mondial serait un « gouvernement » des NTIC, dont le système politique serait celui de l'argent, de la bureaucratie constituée par les ingénieurs des grands réseaux occidentaux, les dirigeants, ceux des grands pays occidentaux, des provinces et régions, des États nations, d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du Sud.

La communication internationale mettrait ainsi fin, selon Isabelle Pailliant (1993, p. 78, 233), à la capacité d'un espace territorial à « gérer ses propres modalités d'expression ». Dans la mesure où à travers ce processus, et toujours selon cet auteur, « les frontières géographiques nationales se brouillent », la communication donne l'impression générale d'un affaiblissement du pouvoir étatique national : flot des nouvelles et d'informations alimenté par des productions étrangères, diffusion de moins en moins contenue dans des frontières de pays, etc. La communication internationale apparaît comme un contre-pouvoir, une arme de déstabilisation des pouvoirs souverains en place ; elle est produite par des cénacles dont selon Jean Cazeneuve (1974, p. 108) « les adeptes se comprennent entre eux sans s'apercevoir qu'ils s'adressent à des personnes qui ne font pas partie de leur (monde) ».

Cette limitation de la souveraineté est « voulue » ou acceptée par les États, par exemple dans le cadre de la coopération en matière de communication (PIDC : Programme international de développement de la communication, sous l'égide de l'Unesco ; Canad : *Central african new agencies developpement*) et de télécommunications. Généralement ici, les États acceptent de limiter leur souveraineté dans le cadre du droit international par le biais de traités, chartes, conventions, directives.

Dans la perspective de la défense des libertés (autre paradigme hégémonique et apparemment intemporel), les fondements de cette « ingérence » légale et morale sont le respect des droits de l'homme et des peuples, à travers la promotion et la protection des libertés de parole et de la presse, de réunion, de la promotion de la démocratie, la lutte contre la pauvreté et les discriminations de toutes sortes, les arrestations, les emprisonnements arbitraires, les abus de pouvoir, le droit à la santé, à la vie, à la propriété, à l'éducation. Le monde entier devient alors un vaste champ de batailles de messages hertziens sans frontières et sans particularismes.

Généralement produits sur le mode de la dénonciation, les contenus sont surtout diffusés lorsqu'ils concernent les pays « hostiles » (Irak, Soudan, Cuba, Libye...) On peut penser, comme le relève Cazeneuve (1974, p. 114) après Riesman et Mac Luhan « qu'il est (...) théoriquement possible de concevoir une culture planétaire » qui, par l'action des NTIC et des moyens de diffusion collective, « serait partagée par la presque totalité des hommes ».

Mais à l'observation, il est difficile de nier que la « non division », rendue techniquement possible par le perfectionnement de la diffusion par satellite et la réception directe des émissions transmises via cette technologie, suscite toujours des inquiétudes réelles relatives à la naissance des « impérialismes culturels » qu'on attribue aux superpuissances capables de faire des investissements nécessaires à travers des organismes de diffusion et des serveurs autoritaires (Cazeneuve 1974, p. 116). Les actions de communication en appui au droit d'ingérence humanitaire sonnent le glas de la télévision de « clocher », de la chaîne unique étatique et de la domination de l'État et des gouvernements sur le reste de la société. En rendant le choix possible, ces actions peuvent faciliter le rééquilibrage du système social.

Les atteintes à la souveraineté nationale sont manifestes : au nom du droit à l'autodétermination du peuple Kurde, partition de fait de l'Irak depuis 1990 par la création d'une zone humanitaire « sûre » dans le Kurdistan ; au nom de la « libération du Koweït », appel au soulèvement, propagande mensongère et diffamation contre le régime Irakien (cf. la vraie fausse affaire des couveuses de l'hôpital de Koweït City) ; au nom de la liberté des peuples, utilisation des territoires tiers pour des émissions de propagande (cas de la Voice of America, de Radio Free Europe utilisées contre l'Union Soviétique) ou création sur des territoires nationaux de radios, « humanitaires et associatives » (cas du Burundi depuis la mi-février 1996).

Les tenants de l'ordre mondial et ceux de la souveraineté nationale revendiquent respectivement la libre circulation et la souveraineté. Les uns et les autres veulent accréditer l'idée que ce sont eux qui ont raison, que les autres sont soit des impérialistes, soit des dictateurs et censeurs impénitents selon le camp. La vérité n'est probablement ni chez les uns ni chez les autres. En réalité comme le relèvent Lussato et Messadie (1986, p. 222) « le postulat de l'extension du pouvoir de libre accès à l'information est une des plus décevantes fictions contemporaines ».

Nous avons ainsi vu, à l'occasion des débats sur le Nomic, que les nations occidentales, gendarmes et chantres de la libre circulation de l'information et de la communication, sont les plus rétives à ces principes lorsqu'il s'agit du libre accès aux banques de données, aux nouvelles technologies de la communication. La vente de certains types d'ordinateurs américains à l'étranger est suivie et autorisée par le département d'État et le Pentagone ; elle est aussi interdite aux nations « ennemies » des USA.

Le développement et l'utilisation des médias de masse comme des NTIC, puis les progrès de l'alphabétisation et l'avènement du suffrage universel ont probablement

renforcé l'émergence d'une opinion publique dans la quasi totalité des Nations et États. L'action de la communication internationale agit ici, soit selon le schéma du *two steps flow of communication* (agir sur l'opinion qui réagirait pour modifier l'attitude des gouvernements), soit directement sur le gouvernement lui-même, en mettant à nu certains de ses « secrets », en dénonçant la corruption, les fraudes électorales, les détournements de fonds publics, la torture, le clientélisme, etc.

L'inscription sociale occidentale de la communication internationale fait que, pour les pays de cette sphère, les modalités de la gestion du social par la communication et la limitation de la souveraineté nationale qui en résultent sont généralement consenties et négociées dans le cadre d'organisations sous-régionales, régionales ou internationales et d'accord bilatéraux, c'est par exemple le cas dans l'Europe communautaire.

Tel n'est pas le cas pour les pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique du Sud et d'Europe Orientale. Ici la limitation de la souveraineté nationale est généralement imposée par des moyens divers. Elle s'observe à travers plusieurs formes de dépendance, examinées ci-après.

En premier lieu, dans les domaines des politiques de communication, la guerre du Golfe et la forte présence de CNN a facilité la « visibilité », y compris en Europe Occidentale, du « danger » que représente une lecture normalisée pour la souveraineté nationale. Dans la même perspective, le fax et le courrier électronique ont rendu presque superfétatoire la censure et d'une manière générale la saisie des journaux, et difficiles ou inutiles les écoutes téléphoniques. L'installation des émetteurs radio en modulation de fréquence dans les pays tiers rend caduques les velléités de certains États de retarder des règlements d'application de la fin du monopole public de l'audiovisuel (l'installation récente de RFI à Malabo permet une réception du signal dans le Littoral du Cameroun, où RFI n'est pas encore autorisée).

La diffusion en direct et instantanée du cours des matières premières sur le marché mondial ôte à l'État (ou réduit) le pouvoir de manipulation des prix intérieurs. À notre sens, l'analyse que fait Isabelle Pailliant du cas CNN met en lumière de façon éloquente que la communication internationale est en réalité la diffusion transfrontalière d'un opérateur national économiquement, technologiquement, financièrement ou militairement dominant ; pour elle il n'y a ni territoire « préservé » ni territoire « réservé » : « la communication sans frontières laisserait place (...) aux acteurs qui se veulent et se peuvent d'envergure internationale ». On observe l'émergence de nouveaux rapports entre États, Nations ou territoires.

Avec les évolutions contemporaines des techniques de communication de masse, la diffusion engagée et affirmative d'éléments d'information que les pouvoirs souverains locaux n'auraient pas souhaité porter à la connaissance de leurs citoyens est courante. Il s'ensuit une nouvelle géopolitique de l'information et de la communication, qui est marquée « de manière tranchée (par) l'idée d'un monde sans frontières pour certains produits de communication et certaines stratégies » (Pailliant 1993, p. 230-234).

La télévision, la radio, la cinématographie, l'édition et la presse nationale, publique et privée peuvent encore difficilement imposer aux publics nationaux des contenus peu populaires. La multiplicité des moyens de communication non nationaux accroît les possibilités de choix des publics, et l'utilisation des antennes paraboliques a favorisé en Afrique l'émergence d'une nouvelle pratique sociale, le *zapping*.

Autre forme de dépendance: au plan des normes, Isabelle Pailliant note, après Armand Mattelart que la « logique de l'espace transfrontière aboutit à exposer les réglementations nationales, les États à la concurrence des individus » ou des groupes : privatisation ou

dérégulation imposée de l'audiovisuel, des télécommunications et de la publicité, montée de « l'économie mixte » etc. Cette logique de la communication internationale induit, en dehors de la restructuration du secteur, l'établissement de monopoles de fait à partir du contrôle de la diffusion par les grands réseaux. Même s'il apparaît difficile de préciser le rôle exact joué par les médias transfrontières, il n'est pas facile de nier qu'ils aient cependant pu contribuer à la fragilisation du cadre national et donc de l'autorité étatique (Pailliart 1993, p. 232-234).

Dans le domaine de l'organisation sociale enfin, les finalités, les logiques, les moyens et les modalités de la communication internationale et de l'ordre mondial se traduisent au plan interne par une volonté d'infléchir les rapports sociaux à l'intérieur des territoires nationaux. Ceci conduit à une crise de la représentation nationale, avec une remise en cause des fondements de l'organisation sociale (contestation puis effondrement légal des régimes de parti unique et démocratisation en Afrique), et des « figures traditionnelles » de l'État et de la nation.

Il y a aussi la dématérialisation de l'argent qui échappe aux services nationaux de contrôle de changes, et circule davantage sous forme d'impulsions électroniques. C'est « la fin du territoire Jacobin » (Balligand et Maquart), remplacé par un nouveau territoire construit par la communication internationale elle-même, un « hyper-territoire ».

Cette reconstruction se fait à travers des réseaux qui en facilitent le contrôle. Mais dans ce domaine, on peut redouter les effets pervers d'une dépendance excessive vis-à-vis des services. Ainsi, l'utilisation des NTIC par des esprits obscurs peut aboutir à des fraudes électroniques (en banque, en bourse...), à des possibilités de sabotage économique d'un pays à partir de ses circuits électroniques, bancaires ou câblés sur... Internet. On redoute aussi des manipulations, la constitution de fichiers illégaux, l'utilisation criminelle, militaire ou stratégique des structures informatiques. La perspective du commerce électronique sans frontières est un sujet de grande préoccupation pour l'ensemble des États en 1998. La nécessité d'une intelligence critique s'impose donc, pour ne pas laisser les banques de données géantes sous la houlette de « spécialistes » sans scrupules.

CONCLUSION

Dans la dynamique actuelle de la communication internationale, dans le nouvel ordre mondial, il y a comme une unification des territoires avec la globalisation des échanges. L'espace appartiendrait désormais à tous. Dans ce sens, il y a perte de souveraineté pour l'ensemble des pays, la culture est « déterritorialisée ».

Mais en réalité, le mouvement de « déterritorialisation » est une tendance à deux vitesses. Les pays d'Asie, d'Amérique du Sud et d'Afrique se demandent à juste titre comment rester maîtres de leur environnement socioculturel et politique tout en se servant des NTIC pour assurer leur développement. Ces pays redoutent les visées impérialistes liées à la généralisation de la société de communication. Ils estiment que les contenus de la communication globale sont en réalité diffusés par les puissances technologiques, industrielles, commerciales, financières, militaires et politiques. Pour Mac Phail, cette inquiétude est fondée : « *It is not unreasonable for the developing countries to fear the arrival of information age (whose) benefits will pass them by. They face not only increased cultural*

imperialism, but also the very real possibility of economic and political dependency as information for ever flows outward » (4).

Les avantages de la société de communication vont leur échapper car la rétention de l'information à l'Ouest et leur impécuniosité ne permettent pas à ces pays de financer la production de programmes et de marchandises culturelles conformes aux finalités nationales retenues, qui du reste parfois n'existent pas. Les moyens de communications nationaux qui fonctionnent avec des produits et des programmes achetés ou offerts ne correspondent pas non plus à des finalités nationales.

Par ailleurs, les pays du Nord, du fait du coût de gestion élevé des serveurs et du coût d'accès à l'information toujours plus élevé et hors de portée des individus, entreprises et nations à ressources modestes, sont les seuls analyseurs du développement de la communication internationale et de l'ordre mondial (Lussato et Messadie 1986). Il convient cependant de relever que les faiblesses institutionnelles et professionnelles du « Sud » font que parfois l'ordre n'est plus dicté du « Nord », mais par des publics du « Sud » en quête de qualité.

La problématique de la communication internationale semble être dominée par la contradiction ou l'opposition entre la culture « affirmative » de l'Occident et les craintes des pays du Sud quant à leur indépendance. Mais il serait peu sérieux de lire cette situation de rapport de force uniquement dans les relations Nord-Sud. « L'exception culturelle » invoquée par la France situe bien le débat dans une perspective « Nord-Nord », tout comme le contrôle de la guerre du Golfe par les médias américains et surtout CNN l'avait déjà illustré.

L'observation des pratiques de la communication internationale fait ressortir les limitations, consenties ou subies, à la souveraineté nationale. Elle laisse apparaître une logique et une volonté de puissance dans les relations internationales comme le rappelle l'ingénieur américain des télécommunications Colin Cherry (1973, p. 582) : « *The real values of future world order that communication media may contribute will come, not from their power to attack other countries faiths or traditions or to seek to make them more like us, but almost wholly from their great powers to organization, giving the conceivable possibility of new forms of institutions, especially international institutions...* ».

De l'ordre mondial, Julius Nyerere disait en 1970 : « *It will not arise from attacking national identities, or racial and cultural identities (...) (nor from) hoping vague merger between the world's diversified political systems* ».

Il est indispensable d'arriver à une concertation générale pour fonder le nouvel ordre mondial de l'information et de la communication sur des principes normalisés. Sans cet accord, comme le relevait John H. Hallowell (1970, p. 60) à propos de la démocratie en général, il subsistera une ligne de fracture entre toute communication digne de ce nom et la tyrannie des intérêts avec l'extraction par la force ou l'imposition de concessions sans fin, c'est-à-dire la violation des droits de l'homme.

.....

4. Thomas L. Mac Phail, « Inquiry in international Communication », in *Handbook of International and Intercultural Communication*, Sage Publications, 1989, o. c., p. 48.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Boyd, Douglas A., Mackay, Ronald R., *An analysis of ten international radio news broadcasts in English to Africa*, Medford, Mass, 1978
- Cazeneuve, Jean, *L'Homme téléspectateur*, Paris, Denoël-Gonthier, 1974
- Herman, Edward S., Chomsky, Noam, *Manufacturing consent. The political economy of the mass media*, London, Vintage, 1988.
- Mac Phail, Thomas L., *Handbook of International and Intercultural Communication*, Sage Publications, 1989
- Marcuse, Herbert, *Culture et société*, Paris, Minuit, 1970
- Mattelart Armand, *L'invention de la communication*, Paris, La Découverte, 1994
- Mattelart, Armand (avec Mattelart, Michèle et Moreau, Prénom), *De l'usage des médias en temps de crise*, Paris, Alain Moreau, 1979
- Mattelart, Armand, *Multinationales et systèmes de communication*, Anthropos, Paris, 1976
- Messadie, Gérald et Lussato, Bruno, *Bouillon de culture*, Paris, Robert Laffont, 1986
- Nordenstreng, Kaarle, Schiller, Herbert I, *National sovereignty and International communication*, Norwood, 1979
- Pailliant, Isabelle, *Les territoires de la communication*, Grenoble, PUG, 1993
- Prosser, Michaël H., *Intercommunication among nations and peoples*, New York, Harpers and Row, 1973
- Radway, Lawrence I., *Politique étrangère et défense nationale aux États-Unis*, Paris, Nouveaux Horizons, 1969